



Regroupement familial, soeur

Par **alexandres0601**, le **15/12/2008** à **02:12**

Bonjour a tout le monde. rnJe m'appelle Alex et je me pose beaucoup de questions, et donc, j'aimerais bien avoir vos aides, pour pourvoir repondre a cette question.rnrnJe suis un etrangère (urkaine) avec le titre de séjour long durée (etudiant -élève "1an") qui fait les etudes a l'université depuis 4 ans et qui travaille depuis 3 ans, j'ai une soeur (titre de sejour "vie privée"), qui est marié depuis 2 ans qui a un emploi stable, et qu'elle est residente en france depuis presque 7 ans et puis il ya ma tante qui habite a Paris déjà pendat 22 ans, et qu'elle est devenu francaise il y a longtemp. rnrnMa question est donc: rnrnest-ce qu'il y a des possibilités de rester en France, pour pouvoir étudier et en meme temp travailler? Je veux dire, de faire un regroupement familial, avec ma seure, et en meme temp de changer le statut en "vie privé"?rnCar j'ai peur, que il y a pas longtemp, j'ai lu qu'on peut rester en France maximum 6 ans avec titre de sejour etudiant. Alors, que j'ai beaucoup envie de continuer mes etudes, et en meme temp de faire un vie dans cette pays. J'ai pas du tout envie de retourner en Ukriane. *rnrnMerci pour vos reponses, et en esperant de trouver une solution pour pouvoir rester en France, vouillez agréer mesdames mes sincerés salutations.rnrnCordialement Alexandre :)